



USTG - CSI - U N I - Africa

FESABAG

Fédération Syndicale Autonome des Banques, Assurances et Micro Finances de Guinée

Unité - Indépendance - Solidarité

Conakry (R Guinée) code pays 224 Adresses : SGBG BP 1314 / tel 45 60 00 / fax 41 25 65 // BICIGUI BP 1484 / Tel : 224 (0)11 25 42 23 / 41- 45 - 15 Fax : 41 39 62

Conakry, le 23 Mai 2017

**A Monsieur le Président
De l'Association Professionnelle des Banques (APB)
Conakry**

N /Réf: 019 /AS/GD/FESABAG/2017

Objet : Avis de Grève Générale illimitée

Monsieur le Président,

En raison du refus catégorique et de l'entêtement de l'APB de faire des propositions concrètes autour de la table de négociation, du mépris et du refus de négocier, malgré tous les efforts louables des autorités de tutelle (La Banque Centrale de la République de Guinée et l'Inspection Générale du Travail) et considérant la volonté exprimée par les travailleurs en Assemblée Générale le 23/05/17, réclamant une grève générale illimitée sur toute l'étendue du territoire nationale si les revendications ne sont pas satisfaites le 23/05/17 soir, le Bureau Exécutif National de la Fédération Syndicale Autonome des Banques, Assurances et Microfinances (FESABAG) se voit dans l'obligation de déclencher une grève générale illimitée à compter du Mercredi 24/05/17 en vue de faire aboutir ses revendications principales ci-après :

- 1) Le relèvement du niveau général des salaires du personnel pour permettre d'améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs.
- 2) La mise en place d'une retraite complémentaire pour permettre aux travailleurs à la retraite de bénéficier d'une pension complémentaire.
- 3) La prise en charge des frais d'évacuation sanitaire des employés, de leurs enfants et conjointes.
- 4) La revalorisation des primes, indemnités et allocations (scolarité, 1^{er} Mai, Tabaski, Ramadan, Noël, Maouloud, allocation de mission syndicale, indemnités de congés).
- 5) L'instauration de nouvelles primes (fête de la monnaie, pâques, 14^{ème} mois).
- 6) La revalorisation des indemnités de départ à la retraite.
- 7) La mise en place d'une indemnité de décès et invalidé permanente.

- 8) La définition des relations de travail entre la société BURVAL et le secteur bancaire guinéen.
- 9) L'amélioration des avantages et traitements des directeurs de départements ou équivalent.
- 10) Le respect des délais d'expatriation.
- 11) L'application correcte et intégrale de la convention collective signée en 2004 entre l'APB et la FESABAG.

Comptant sur votre sens élevé de responsabilité, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre volonté de dialogue et de nos meilleures salutations Syndicales.

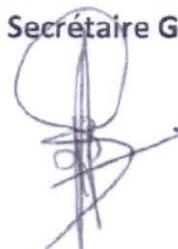
**Le Secrétaire chargé des revendications
et négociations**



Abdoul Gadiri DIALLO



Le Secrétaire Général



Abdoulaye SOW

Copies à :

- *Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Administration*
- *Ministre chargé de l'Emploi, du travail et de l'enseignement technique*
- *Gouverneur de la BCRG*
- *Inspection Générale du travail*
- *USTG – Délégations et Sections Syndicales FESABAG*
- *Inter centrale Syndicale et CSI Bruxelles*
- *UNI Africa Abidjan – UNI Mondial et UNI Finance –Nyon-Suisse*
- *Fédérations Banques CGT, FO, CFDT-France*
- *APIM - APAG*